
S É N A T

FEVRIER 1962

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 13 février 1962. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Jeanneney, Ministre de l'Industrie, sur la situation dans les mines de Decazeville.

Le ministre a d'abord rappelé les causes immédiates du conflit de Decazeville, à savoir les lettres de licenciement envoyées à huit mineurs qui avaient reçu simultanément une offre d'embauche dans deux entreprises en cours d'installation à Decazeville, l'entreprise Fameca et l'entreprise C. E. M. A.

Puis M. Jeanneney a analysé les raisons profondes de la grève, à savoir la fermeture de l'exploitation du fond de Decazeville décidée pour 1965 et l'effort estimé insuffisant pour implanter en Aveyron des activités nouvelles.

En ce qui concerne l'exploitation du fond, le ministre a indiqué que, malgré l'augmentation du rendement, le déficit était de 30 NF à la tonne, soit 40 p. 100 du prix de revient, en raison de la mauvaise qualité du gisement qui donne 40 p. 100 de cailloux et 60 p. 100 de charbon. Ainsi, de 1956 à 1960, le déficit total a été de 70 millions de nouveaux francs et de 16 millions de nouveaux francs en 1961.

Les perspectives de débouchés sont mauvaises en raison de la concurrence du fuel, de la diminution de la consommation de la Société nationale des chemins de fer français et de l'impossibilité de construire sur place une centrale thermique d'une puissance suffisante pour être rentable. Ainsi le maintien de l'exploitation entraînerait un endettement inéluctable sans perspectives d'amélioration.

C'est pourquoi le Gouvernement, dès 1960, a annoncé à la tribune du Parlement la fermeture de la mine profonde de Decazeville en 1965 et pris les dispositions suivantes pour faciliter la reconversion : prime d'équipement au taux de 20 p. 100, prêt à intérêt réduit des Charbonnages de France à concurrence de 5.000 NF par mineur embauché. Les autorités locales ont également accordé des exemptions de patentes. 440 emplois ont ainsi été créés à fin 1961.

Après avoir souligné qu'il n'était pas possible de garantir aux mineurs embauchés dans un autre secteur industriel l'intégralité de leur salaire actuel et le maintien de la sécurité sociale minière, ni de leur assurer une retraite proportionnelle dès leur licenciement, le ministre a rappelé les avantages proposés aux mineurs, à savoir : priorité à l'embauchage dans les autres bassins houillers, un salaire garanti à 90 p. 100 pendant deux ans, indemnité de licenciement égale à trois mois de salaires, allocation de raccordement en ce qui concerne les retraités, maintien des prêt et subvention accordés pour l'accession à la propriété et des bourses pour les enfants des mineurs.

Puis M. Jeanneney a rappelé l'attitude du Gouvernement à l'égard du conflit de Decazeville ainsi que les contacts qu'il avait eus avec les organisations syndicales et les représentants politiques de la région en cause.

Enfin, le Ministre de l'Industrie a conclu en précisant que le plan ramenant la production des houillères de Decazeville à 200.000 tonnes en 1965 ne serait pas remis en cause, que le Gouvernement continuerait à mettre en œuvre toutes les mesures propres à favoriser l'implantation d'industries nouvelles dans la région de Decazeville, qu'il arrêterait en 1965 les solutions sociales et humaines appropriées qui apparaîtraient encore nécessaires, que les avantages proposés aux mineurs reconvertis constituaient l'effort maximum supportable par les Charbonnages de France et accepté par le Gouvernement en fonction des impératifs de l'économie nationale.

Le ministre a ensuite longuement répondu aux questions posées par MM. Vallin, David, Laurens et Bardol, qui portaient, d'une part, sur la situation de Decazeville, et notamment la

création sur place d'une nouvelle centrale thermique qui ne lui apparaît pas réalisable, et, d'autre part, sur la politique charbonnière du Gouvernement.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Judi 22 février 1962. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques, accompagné de M. Pierre Massé, Commissaire général au Plan, sur la situation économique et financière et sur le IV^e plan de développement économique et social.

Le ministre a tout d'abord fait le point de la conjoncture économique au début de 1962, favorable dans l'ensemble, à l'exception du problème du niveau des prix. En ce qui concerne le développement de la production, après une relative stagnation au cours du premier semestre 1961, on note une croissance assez sensible de 7 à 8 p. 100 au cours du second semestre. Le taux de progression français a été, au cours du dernier trimestre, supérieur à celui des autres pays européens. Quant au niveau de la consommation, le pouvoir d'achat a continué à s'élever de 5,5 p. 100 en 1961, la croissance envisagée pour 1962 étant du même ordre, soit 11 p. 100 en deux ans. L'évolution favorable de nos échanges extérieurs s'est confirmée, la couverture des importations par les exportations s'étant traduite par un taux de 103 p. 100, taux le plus élevé depuis 1927. En fin d'année 1961, le montant total de nos avoirs en or et devises convertibles s'élevait à 2.991 millions de dollars, cette situation favorable permettant le retour à un régime de changes normal. Sont envisagées en particulier la suppression de la devise titre et l'augmentation des allocations de devises pour les Français se rendant à l'étranger.

Le ministre a ensuite tracé les perspectives de la politique économique du Gouvernement applicable à l'année 1962. Elle comporte deux éléments principaux : stabilité des prix et expansion, la stabilité devant se traduire par une amélioration de la protection sociale et de l'équipement économique. Cette politique sera mise en œuvre par des confrontations avec les grandes organisations professionnelles et syndicales, s'accompagnant d'un « contrat de progrès » associant l'opinion à son succès et à ses bénéfices.

Les principaux objectifs recherchés seront :

— en matière sociale, des mesures en faveur des personnes âgées et une action pour les salariés dont les ressources sont voisines du S. M. I. G. ;

— concernant les travaux d'infrastructure, un programme de construction d'autoroutes ;

— enfin la poursuite des aménagements fiscaux, le rythme et les modalités de cette action dépendant des conditions de réalisation de l'équilibre économique.

Le ministre a ensuite répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées, en particulier par M. Portmann sur le niveau de vie des viticulteurs, d'une part, et sur l'infrastructure routière, d'autre part ; par M. Desaché sur l'organisation du secrétariat d'Etat au commerce intérieur et les mesures prévues pour le commerce extérieur ; par M. Coudé du Foresto sur les tarifs pratiqués par certains services publics : Société nationale des chemins de fer français et Electricité de France ; par M. Courrière sur les prix agricoles, le problème de l'emploi, le réseau d'autoroutes ; par M. Armengaud sur les facteurs de hausse de prix, les mesures anti-dumping concernant certains produits, l'aide aux pays d'Afrique et à Madagascar ; par Mlle Rapuzzi sur les abaissements de zones en matière de salaires et, ainsi que M. Kistler, sur la liaison Rhin-Rhône ; par M. Marrane sur le prix des loyers, le programme d'H. L. M., l'équipement sportif, la situation des vieux ; par M. Descours Desacres sur les abattements de zones ; par M. Bousch sur les impositions locales, la revalorisation de la fonction publique, les H. L. M. et les questions énergétiques.